



**COLLÈGE  
NOTRE-DAME  
TOURNAI**



# PROJET D'ETABLISSEMENT

Rue des Augustins, 30 7500 Tournai  
0032 69 89 08 60  
E-mail : [info@collegedetournai.be](mailto:info@collegedetournai.be)  
[www.collegedetournai.be](http://www.collegedetournai.be)



# PROJET D'ETABLISSEMENT

« Amener chacun à une autonomie responsable »

## Introduction

Dans l'esprit du Projet Éducatif défini par le Pouvoir Organisateur du Collège Notre-Dame et dans la volonté de respecter le Projet Pédagogique défini par la Fédération de l'Enseignement Catholique, notre projet d'établissement s'efforce, par des mesures concrètes, à la fois de favoriser la réussite scolaire des élèves mais aussi d'épanouir et de développer la personne de chacun des membres de notre communauté éducative.

Le Collège Notre-Dame se réclame de l'Évangile et s'efforce dans son enseignement d'en proposer les valeurs. L'équipe pédagogique se fait un point d'honneur de favoriser l'ouverture à l'autre et le respect des droits et des différences.

Chaque adulte de la communauté éducative, étant responsable de tous les élèves de l'établissement, a le droit et le devoir d'intervenir auprès des élèves.

## **1. Des équipes pour favoriser la réussite scolaire**

### **1.1. L'équipe de direction**

- Informe, consulte et se concerte avec l'ensemble de son personnel.
- Dégage les moyens nécessaires à l'application des responsabilités de chacun des membres de son personnel.
- Aménage une journée scolaire équilibrée. L'horaire actuel privilégie sur le temps de midi un temps libre suffisant afin de permettre aux élèves de participer aux différentes activités qui leur sont proposées ou d'accéder à la médiathèque.
- Met en place, dans la mesure de ses moyens, les conditions pour faciliter l'accès aux multimédias et à l'informatique en général (ateliers et cours d'informatique, ordinateurs à la médiathèque, tablettes, TVI dans les classes ...).  
En équipant des salles et en mettant à disposition le matériel informatique, elle poursuit les objectifs suivants :
  - Rendre les jeunes capables de s'approprier les progrès offerts par ces outils. Tel est l'objectif principal des cours d'informatique (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés) ;
  - Motiver les élèves et les professeurs en permettant la réalisation de cours plus captivants par l'utilisation de logiciels adaptés ou de tableaux interactifs ;
  - Rendre les élèves davantage acteurs de leur formation en leur fournissant des instruments de recherche performants.
- Privilégie, dans la mesure du possible, des groupes-classes à visage humain en tenant compte de la complexité de certaines options et des différents niveaux d'études.

- Informe les élèves et les parents sur les choix liés à leur orientation en lien avec les agents du P.M.S. et les membres du Conseil de classe.
- Est attentive à toutes les situations sociales défavorisées.
- Valorise le travail d'écoute et d'accompagnement des personnes-relais du Collège auprès des élèves en difficultés (SAS d'écoute).

De manière ponctuelle,

- Au 1<sup>er</sup> degré, elle vise à assurer une bonne transition entre le passage du primaire au secondaire.
- Au 3<sup>ème</sup> degré, elle permet l'ouverture sur les études supérieures :
  - Par l'organisation d'ateliers en journée et d'une soirée d'information et d'orientation sur les études supérieures et les métiers,
  - Par des rencontres avec le Centre P.M.S.,
  - Par la participation des élèves à des activités extérieures de type universitaire ou non en lien avec leur option.
- Elle organise l'aide aux élèves en difficulté mise systématiquement en place pour les élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés. Les élèves peuvent bénéficier :
  - De contacts avec le Centre P.M.S. ;
  - D'activités de travaux dirigés ou de remédiation (langues, français, maths et sciences selon les années).
- Elle organise l'accessibilité à la médiathèque pour tous les élèves en vue d'y mener des recherches personnelles ou d'y emprunter des ouvrages, revues, romans, ... Ils peuvent y réaliser des travaux de groupes ou y préparer des exposés oraux (voir à ce sujet le règlement de la médiathèque). Des ordinateurs y sont également mis à leur disposition.

## **1.2. L'équipe des enseignants**

- Sur le plan pédagogique, les enseignants s'impliquent dans un travail d'équipe en vue d'harmoniser leurs pratiques pédagogiques : rédaction d'objectifs communs, concertation lors de l'élaboration des épreuves certificatives, possibilité d'épreuves communes, utilisation de manuels scolaires selon les besoins des cours, recherche d'une évaluation plus fine afin de mieux cerner les lacunes des élèves et de mettre en place une remédiation plus efficace.
- La concertation entre les professeurs se pratique par branche et par niveau, mais aussi de façon verticale à travers les six années des études afin d'assurer une progression avec un minimum de rupture.
- À travers les différentes disciplines rencontrées, les enseignants vont promouvoir l'acquisition progressive d'une méthode de travail adaptée. Ils encourageront la curiosité intellectuelle.

- Sur le plan professionnel, les enseignants :
  - Poursuivent une formation permanente ;
  - Participent à la concertation entre enseignants et avec la Direction pour les matières pédagogiques ;
  - Participent aux conseils de classe et aux réunions de parents et réfléchissent aux moyens de les rendre plus efficaces ;
  - Consacrent au moins deux demi-journées par année scolaire à une réflexion pédagogique au sein de l'école ;
  - S'emploient à faire respecter le règlement du collège.

### **1.3. Les titulaires**

- Les titulaires sont les interlocuteurs privilégiés des élèves et de leur famille. Ils assurent le lien entre les membres de l'équipe pédagogique. Ils sont à l'écoute des élèves pour faciliter leur intégration et leurs relations avec les autres.
- Ils animent le conseil de classe du groupe dont ils ont la charge, gèrent les bulletins et les journaux de classe. Ils sont les garants de la bonne organisation de la charge de travail hebdomadaire des élèves.
- Ils connaissent leurs élèves et, si nécessaire, contactent la Direction à leur propos. Ils leur apportent conseils et encouragements.

### **1.4. L'équipe des surveillants-éducateurs**

- Le travail des éducateurs est organisé de façon à leur permettre d'exercer un rôle d'accompagnement et de contrôle des élèves pour prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire et gérer les dossiers d'accompagnement des élèves.
- Les éducateurs assurent la prise en charge plus particulière d'un niveau : ce faisant, ils connaissent et sont connus de tous les élèves de ce niveau. Ils deviennent ainsi des personnes-ressource pour ces élèves en dehors des cours. Ils sont à même d'apporter une aide individualisée, de résoudre au mieux les difficultés qui surgissent en dehors des cours et de jouer, le cas échéant, le rôle de médiateurs dans les conflits qui peuvent survenir.
- Ils participent à certains conseils de classe du niveau dont ils sont responsables.
- Les éducateurs jouissent d'une autonomie, définie au cours de réunions avec la Direction, pour gérer au mieux les demandes des élèves sur le temps de midi et répartir ceux-ci dans les locaux disponibles pour leurs activités de groupe.
- Ils se réunissent une fois tous les quinze jours avec la direction pour faire le point sur les différents aspects de leur fonction.

## 2. Épanouir la personne

Principaux buts poursuivis :

- **À l'écoute de chacun :**  
Des lieux de parole sont mis en place à l'école : le service d'écoute du SAS confié à des professeurs expérimentés et formés ainsi que le Conseil des Élèves qui permet à tous les élèves de s'exprimer via leurs délégués lors de réunions régulières.
- **Ouverture au spirituel et à la solidarité :**  
La communauté du Collège Notre-Dame met l'accent sur les valeurs de gratuité, de solidarité, de respect des différences, de tolérance grâce à des actions de type permanent telles que celles de l'équipe « Solidarité » et en promouvant des activités de ressourcement telles que les retraites (5<sup>ème</sup>), les activités de Noël, la messe des 1ères ...
- **Ouverture à la culture, à l'art, aux médias :**
  - Par des activités culturelles proposées dans le cadre des cours et en dehors, notamment au forum ;
  - Par les voyages, des échanges linguistiques, des visites de musées...
- **Ouverture à la pratique sportive :**  
Des activités sportives variées sont organisées sur le temps de midi ainsi que les mercredis après-midi. Un encadrement sérieux qui fait ses preuves depuis plusieurs années assure le déroulement harmonieux de ces activités où l'esprit d'équipe prime sur la performance.
- **Ouverture à l'écologie :**  
Une réflexion sur la place de l'écologie au sein de l'école a été lancée par un groupe de professeurs ainsi que par les membres du Conseil des Élèves. Elle porte actuellement sur des thèmes tels que la lutte contre le gaspillage, le tri des déchets ou encore la mobilité.
- **Prévention de la violence :**  
Dans le cadre de sa mission d'éducation et d'ouverture à l'humanisme, la Communauté éducative du Collège porte une attention particulière aux comportements d'exclusion, de harcèlement ou de dénigrement qui pourraient se développer. Cette mission est effectuée en lien avec le SAS et le Centre PMS.
- **Le conseil collège :**  
Un groupe de travail a été constitué au sein du collège afin d'y mettre progressivement en œuvre notre plan de pilotage. Ce groupe, par sa fonction, sera également amené à réfléchir à de nombreux aspects de la vie de l'école et notamment à l'animation pédagogique.

### **3. La vie associative**

La communauté éducative du collège veille à :

- Maintenir les liens unissant les générations passées et présentes des élèves. Elle assure son concours à l'Association des Anciens, ainsi qu'à la revue du collège ;
- Soutenir les initiatives de l'Amicale des professeurs qui vise à créer des liens de convivialité et s'attache à l'intégration des nouveaux professeurs afin qu'ils puissent mieux réaliser leur mission ;
- Être à l'écoute de l'Association des Parents qui collabore avec l'école dans un dialogue constructif respectant les droits et les devoirs de chacun.

### **4. Conclusion**

La concrétisation de ce projet d'établissement, qui est une œuvre collective, nécessite chaque jour la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité, partagée par les différents acteurs, s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats.